

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 AOUT 2026**

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

Date du prochain conseil municipal : lundi 28 septembre, 18h30.

Présents :

MM. ALBERT, ALLALA, DUJARDIN, GESQUIERE, GREGOIRE, KOPFERSCHMITT,
LARIDANT, LOUIS, PYTHON, SONREL
MMES AUBURTIN, GRANDEMANGE, MAUWERS, MOUCHOT, MULOT, SCHLERET.

Absents représentés :

Mme SAINT-DIZIER, représentée par Mme MOUCHOT
Mme BICHEBOIS, représentée par Mme AUBURTIN
Mme CARRASCO, représentée par M. GESQUIERE
Mme GREIF, représentée par Mme GRANDEMANGE
Mme LEROY, représentée par M. ALLALA
M. PARISSET, représenté par M. SONREL
M. MATHIEU, représenté par M. LOUIS

Elus : 23 - Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2026**
 - *approuvé à l'unanimité.*
- **Organisation de la régie du funérarium de Damelevières**

M. le Maire rappelle l'historique de l'investissement de la commune dans la construction et l'exploitation en direct du funérarium de Damelevières.

La commune de DAMELEVIERES a ouvert en février 2021 son funérarium avec l'accord et l'appui technique des services préfectoraux et de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Construit en tant que service public dans un territoire en carence d'équipement de ce type, le funérarium de Damelevières a démontré toute son utilité pour le territoire. Le funérarium de Damelevières travaille en lien avec tous les opérateurs de pompes funèbres du territoire, y compris ceux disposant de leur propre salon funéraire.

Ce service public permet ainsi aux habitants du territoire de trouver en relative proximité un service funéraire disponible et à taille humaine.

L'habilitation préfectorale nécessaire à l'exercice d'une activité du domaine funéraire a été attribuée pour cinq ans. Afin de renouveler l'habilitation du funérarium pour les cinq prochaines années et sur demande des services préfectoraux, il convient de préciser par délibération le cadre de la régie du funérarium de Damelevières, notamment sur les points suivants :

- Le funérarium est géré directement par la commune, il s'agit donc d'une régie funéraire dotée de la seule autonomie financière

- Son représentant légal est le maire et son conseil d'exploitation est le conseil municipal
- La direction de la régie est nommée par le maire après accord du conseil municipal
- Le règlement intérieur du funérarium est mis à jour.

M. le Maire confirme la volonté politique de préserver ce service public et de le gérer directement, plutôt que de le confier à une entreprise privée.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Désignation de la Direction de la Régie du Funérarium de Damelevières**

La direction d'une régie funéraire publique est désignée sur proposition du maire après accord du conseil municipal. Ces fonctions peuvent être confiées à un agent communal en complément de ses fonctions communales et sous réserve d'avoir suivi et réussi la formation de capacité professionnelle exigée par la loi. M. le Maire propose de désigner Mme Donia OTHMANN, agente communale, en qualité de directrice de la régie funéraire.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Convention de mandat avec l'ONF**

L'ONF est chargée depuis plusieurs années de vendre le bois issu de l'exploitation des forêts communale et dans ce cadre, réalise les factures aux acheteurs. A partir du 1er septembre 2026, l'Etat impose à tous les fournisseurs d'adresser leurs factures par voie électronique.

Pour que l'ONF puisse continuer à émettre les factures pour le compte de la commune, il convient d'autoriser l'ONF à déposer les factures des ventes de bois sur la plateforme de facturation dématérialisée CHORUS pro

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale (ventes simples).

Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

- *approuvé à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

- **Programmation culturelle sur les 90 ans du Front Populaire**

M. le Maire félicite la commission culture de son travail sur la commémoration des 90 ans du Front Populaire de 1936. En effet rappeler les avancées sociales conquises par les mouvements ouvriers et l'époque est important à une époque où ces droits ont tendance à être remis en cause par des mouvements politiques.

Les festivités commencent ce vendredi 28 août avec un pique nique et une guinguette sur le thème des années 30 à la zone de loisirs : jeux traditionnels, partage, musique d'époque. M. Laridant remercie la Ligue de l'Enseignement qui prête une exposition sur cette manifestation.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
ALBERT	Ludovic	
ALLALA	Abderazak	
AUBURTIN	Isabelle	
BICHEBOIS	Amandine	Absente représentée
CARRASCO	Annick	Absente représentée
DUJARDIN	Bruno	
GESQUIERE	Luc	
GRANDEMANGE	Jennifer	
GREGOIRE	Bruno	
GREIF	Stéphanie	Absente représentée
KOPFERSCHMITT	Olivier	
LARIDANT	Gilles	
LEROY	Sonia	Absente représentée
LOUIS	Dominique	
MATHIEU	Cédric	Absent représenté
MAUWERS	Alexandra	
MOUCHOT	Maryse	
MULOT	Hélène	
PARISET	Jean- Charles	Absent représenté
PYTHON	Hervé	
SAINT-DIZIER	Patricia	Absente représentée
SCHLERET	Nelly	
SONREL	Christophe	